



## RESSOURCES DISPONIBLES

- **Site DRIETS** : <https://idf.drieets.gouv.fr/Inspection-du-travail>
- **Code du travail numérique** : <https://code.travail.gouv.fr/>
- **Site service public** : [Contrat de travail temporaire \(ou contrat dit d'intérim\) | Service-Public.fr](#)
- **Ressources de l'INRS – institut national de recherche et de sécurité**
  - [INRS 2023 : www.inrs.fr/demarche/salaries-interimaires](http://www.inrs.fr/demarche/salaries-interimaires)
  - [ED 6298](#) - Formation la sécurité, obligations règlementaires et recommandations
- **Ressources de l'OPPBTB - organisme professionnel de prévention du secteur du bâtiment et des travaux publics**
  - [Les formations à la sécurité pour le personnel intérimaire - Prévention BTP \(preventionbtp.fr\)](#) : retrouvez sur cette page l'ensemble des ressources de l'OPPBTB concernant les obligations en matière de formation à la sécurité du personnel intérimaires, des fiches sur l'identification des postes à risques particuliers ou l'intégration du personnel intérimaire
  - [Les principales formations obligatoires dans le BTP - Prévention BTP \(preventionbtp.fr\)](#)
  - [Une plateforme de formation à la sécurité et de prévention pour les intérimaires du BTP - Prévention BTP \(preventionbtp.fr\)](#)
  - [Le suivi médical des intérimaires](#)

Pour plus d'informations sur vos droits,

vous pouvez contacter les services de renseignement en droit du travail de l'inspection du travail au :  
**0 806 000 126**

Ou consulter le site internet : [code.travail.gouv.fr](https://code.travail.gouv.fr)

Ou saisir l'inspecteur du travail compétent qui pourra effectuer un contrôle sur le chantier ou au sein de  
l'entreprise : [Annuaire de l'inspection du travail IDF](#)